

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION SUR LA CENTRALE ELECTRONUCLEAIRE DE CIVAUX

COMPTE-RENDU de l'Assemblée Générale publique du 8 novembre 2022

L'Assemblée Générale publique de la Commission Locale d'Information sur la centrale nucléaire de Civaux s'est tenue le 8 novembre 2022, Salle des Grassinières à 86800 Savigny l'Evescault (commune du PPI du CNPE de Civaux), sous la présidence de M. Roger GIL, Président-délégué de la CLI.

M. CHENU, maire de la commune de Savigny l'Evescault, accueille les participants à l'Assemblée Générale publique de la CLI qui se tient dans la salle des fêtes communale, commune située à la porte de Poitiers tout en étant dans le PPI de Civaux car à 20 km de la centrale.

M. BOCK remercie à son tour les personnes présentes à cette AG publique.

Mme MALLICK, Directrice de Cabinet de M. GIRIER, Préfet de la Vienne, relève l'importance de cette instance qui traite l'actualité de la centrale de Civaux en toute transparence. « Sans échange, il n'y a pas de confiance », dit-elle.

M. GIL souhaite la bienvenue à Mme MALLICK et à M. RIEU, le nouveau directeur du CNPE qui participent pour la première fois à l'AG de la CLI.

M. GIL présente ensuite l'ordre du jour de la réunion.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 22 février 2022

M. GIL demande si quelqu'un souhaite apporter une modification/précision au compte rendu de l'assemblée générale 22 février dernier et remercie chacun pour sa contribution dans les riches débats qui animent les réunions de la CLI.

Aucune remarque n'est apportée. Le compte rendu est adopté.

Puis M. GIL propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en accordant un temps aux équipes du CNPE pour présenter l'événement survenu le 2 novembre à la Centrale, à savoir l'interruption de la montée en pression du circuit primaire de l'unité de production n° 1 lors des essais d'épreuve hydraulique.

Il donne donc la parole à M. RIEU pour présenter le premier sujet à l'ordre du jour et l'événement cité ci-dessus.

2/ Point de situation sur les activités de maintenance des unités de Civaux : visites décennales et travaux corrosion sous contrainte (power point)

Présenté par M. RIEU, Directeur du CNPE, M. CHOUSSE, Directeur Adjoint, et M. CHAUVIN, Responsable opérationnel EDF des travaux du chantier corrosion sous contrainte

M. RIEU fait un point sur la situation industrielle du CNPE en deux temps :

- Travaux corrosion sous contrainte

M. RIEU fait tout d'abord un point sur le phénomène de corrosion sous contrainte auquel la centrale de Civaux -et d'autres centrales françaises- est confrontée depuis un an et qui a été détecté lors de sa visite décennale. Il rappelle que ce phénomène n'était pas attendu et qu'il a touché les réacteurs les plus récents, leur géométrie (longueur des tuyaux, forme...) étant différente des plus anciens. L'approche a été progressive : comprendre, analyser, résoudre. Cependant, puisqu'il n'existait pas d'outil de contrôle, EDF a dû s'adapter au cas par cas. Il a ainsi fallu découper la tuyauterie pour envoyer des tronçons à un laboratoire pour qu'il procède à des expertises.

M. CHAUVIN explique qu'une partie des travaux a été réalisée et d'autres sont en cours. Les soudeurs travaillent depuis le mois d'avril. Les tronçons réceptionnés sont usinés afin d'être soudés. Les travaux de soudure requièrent des soudeurs hautement qualifiés, formés et entraînés spécifiquement. Les travaux sont longs à réaliser car ils s'opèrent en plusieurs phases pour lesquelles il faut être très vigilants. Un examen radiologique valide ensuite la qualité des soudures. Le chantier sur Civaux 1 a duré de fin juillet à mi-octobre.

Questions :

M. TERRACHER se demande pourquoi, les fissures étant apparues à des endroits où on ne les attendait pas, ces endroits ont été contrôlés ?

M. RIEU répond que lors des visites décennales, on recherche au-delà de ce qu'on attend. A ces endroits précis, on n'attendait pas de fissures liées à de la corrosion sous contrainte mais peut-être à de la fatigue thermique.

Mme SHEMWELL a lu dans les médias que les soudeurs devaient être hautement qualifiés et qu'une centaine est venue des USA pour former des soudeurs français.

M. CHAUVIN répond qu'à Civaux, il n'y a pas eu de soudeurs étrangers mais que sur d'autres sites, cela a été le cas.

M. GATEL s'interroge car si les tuyauteries sont réparées à l'identique on peut craindre que le problème se reproduise dans plusieurs années.

M. RIEU répond qu'il n'était pas possible de modifier la géométrie des tuyauteries car cela aurait été trop compliqué et trop long mais que des contrôles seront opérés.

M. GARNIER ajoute que les opérations de repose ont été autorisées par l'ASN (nature du fluide qui circule et contraintes mécaniques).

Quelqu'un demande ce qu'il adviendrait en cas de rupture sur un circuit primaire, sans cacher la vérité.

M. RIEU répond que cela est un procès d'intention, EDF ne cache rien. Il précise d'ailleurs qu'une rupture sur deux des boucles a été simulée et qu'EDF a bien été en capacité de tout arrêter.

- Visites décennales et point sur l'événement du 2 novembre

Avant de faire le point sur l'avancement des travaux de la visite décennale et des prochaines échéances, M. RIEU relate un événement qui s'est produit le 2 novembre sur l'unité n°1 et qui n'a rien à voir avec le phénomène de corrosion sous contrainte. Il explique que dans le cadre de la visite décennale, le circuit primaire du réacteur est testé en le mettant sous pression par plusieurs paliers successifs jusqu'à atteindre 206 bars (155 en fonctionnement normal). Cet essai a lieu en présence de l'ASN. Lorsque la pression a atteint 190 bars, un dégagement de vapeur est survenu dans un local du bâtiment réacteur et la dépressurisation a été constatée aussitôt. Le processus a été interrompu immédiatement afin de faire baisser la pression et le refroidissement du circuit primaire. L'eau radioactive a été collectée par un dispositif classique et aucune fuite radioactive n'a été constatée à l'extérieur de l'enceinte. Une équipe a été mise en place pour traiter cet événement complexe vu l'impossibilité d'accéder à la vanne pour stopper la fuite (causée par l'éjection d'un tube, appelé doigt de gant) du fait de la radioactivité trop élevée à cet endroit-là. Les techniciens s'entraînent sur une maquette afin de téléguider ensuite un robot qui permettra de fermer la vanne. M. RIEU précise qu'il n'y a cependant pas eu d'impact sur l'environnement ni sur la sûreté des installations.

Enfin, M. RIEU présente les prochaines étapes de la visite décennale de l'unité n°1 : une nouvelle épreuve hydraulique va être réalisée, puis l'épreuve enceinte suivie du rechargement en combustible et enfin le redémarrage de l'unité.

Concernant l'unité n°2, il rappelle que les travaux de repose des tuyauteries découpées ont débuté fin octobre et que les activités de maintenance se poursuivent : travaux de robinetterie, maintenance du groupe turboalternateur et diesel, modifications diverses (contrôle commande notamment). Enfin, les prochaines étapes concernant cette unité seront la fin du chantier corrosion sous contrainte, l'épreuve hydraulique du circuit primaire puis le rechargement en combustible précédant le redémarrage de la tranche.

Les deux réacteurs devraient redémarrer à partir du mois de janvier 2023.

Questions :

Mme GRANGER demande si le robot qui a faussé un doigt de gant en le heurtant n'en n'a pas endommagé d'autres. Il faudrait les inspecter pour le savoir.

M. CHOUSSE répond qu'une inspection visuelle a été faite et qu'il y aura une phase d'expertise complète avant le redémarrage. L'eau est peu radioactive car elle vient du circuit primaire dans lequel il n'y avait pas de combustible. Un doigt de gant n'est pas changé régulièrement.

Quelqu'un demande quelle quantité d'eau a fui.

M. CHOUSSE répond qu'1,7 m³/h a été récupéré et retraité depuis le 2 novembre car le robinet n'est pas accessible pour l'instant. Il faut donc que les techniciens s'entraînent sur une maquette afin de trouver la solution pour fermer le robinet.

Quelqu'un demande quelle réparation est prévue pour confirmer la robustesse et s'il y a eu un cas similaire ailleurs.

M. RIEU répond qu'une réponse sera apportée au vu des diagnostics en cours et qu'il n'y a pas de défaillance ailleurs.

Quelqu'un demande si l'ASN donnera son avis la mise en route de nouveaux réacteurs évoquée par le Président de la République.

M. GARNIER répond que bien sûr, l'ASN, autorité indépendante, donnera son avis.

3/ Sûreté et gestion du risque nucléaire (power point)

- Principe de fonctionnement d'une centrale nucléaire et principes de défense en profondeur

Présenté par M. MATTENET, Directeur Sûreté, CNPE

M. MATTENET rappelle que la sûreté nucléaire est la priorité absolue des exploitants nucléaires qui sont attentifs à maîtriser trois fonctions fondamentales : contrôle et maîtrise à tout instant de la fission nucléaire, refroidissement du combustible et confinement des produits radioactifs. L'objectif final étant de protéger les personnes et l'environnement. Cela s'appuie sur deux principes majeurs de la sûreté nucléaire : la défense en profondeur et la redondance des moyens.

Défense en profondeur : Prévention et conception (conception robuste, spécifications techniques d'exploitation, essais périodiques, maintenance, formation, analyse des risques...), détection et maîtrise des incidents afin de surveiller et maintenir un état sûr (arrêt automatique du réacteur, procédures de conduites incidentelles, analyses, épreuves réglementaires, maintenance, contrôles, audits, renforcement des sources froides et électriques), maîtrise des accidents pour éviter toute aggravation et stabiliser la situation en toute sûreté (circuits de sauvegarde, appui d'EDF national...), gestion des accidents pour limiter leurs conséquences sur la population et l'environnement par des moyens techniques (stabilisateur corium, recombineur hydrogène, filtre, FARN, moyens locaux de crise) et la protection des populations par les pouvoirs publics.

Contrôles indépendants : Contrôles externes menés par l'ASN (inspections) ou des organismes internationaux comme WANO et AIEA (audits) et contrôles indépendants internes : une inspection nucléaire EDF (filiale de contrôle indépendante à tous les niveaux du Groupe), un service sûreté sur site, 19 auditeurs et ingénieurs sûreté contrôlent et vérifient les activités et un service d'inspection réglementaire qui inspecte les équipements sous pression conventionnels.

- Evolutions industrielles et organisationnelles Post-Fukushima

Présenté par M. MATTENET, Directeur Sûreté, CNPE

M. MATTENET explique que plusieurs évolutions industrielles et organisationnelles ont été mises en place depuis l'accident du Fukushima afin d'améliorer la sûreté des installations. Il s'agit notamment de la construction de sources électriques et de refroidissement supplémentaires sur les sites d'exploitation afin de maîtriser le refroidissement du réacteur et de la piscine, de l'installation de stabilisateur de corium et de système de filtration pour protéger la population et l'environnement, l'amélioration de la tenue des équipements face aux risques sismiques et climatiques sévères ainsi que le renforcement des moyens de crise (nouveau centre de crise local, téléphones satellitaires...) et la création d'une Force d'Action Rapide du Nucléaire (FARN). Il s'agit également du Grand Carénage, chantier d'ampleur destiné à rénover et moderniser les centrales nucléaires afin de renforcer leur sûreté. Les projets du Grand Carénage sont regroupés en trois catégories d'activités : rénovation ou remplacement des gros composants arrivant en fin de vie technique, modifications nécessaires à l'amélioration de la sûreté, assurance de la pérennité de la qualification des matériels après 40 ans.

- Mesure de la radioactivité et contrôles dans l'environnement

Présenté par M. LELOUP, Directeur prévention des risques et environnement, CNPE

M. LELOUP rappelle que la radioactivité peut être naturelle (cosmique ou tellurique) ou artificielle (secteur médical, industriel ou recherche), la radioactivité naturelle représentant les deux tiers de l'exposition moyenne en France métropolitaine. Le code de la santé publique a fixé la limite de dose annuelle pour le public à 1 mSv/an, hors exposition médicale et naturelle et à 20 mSv/an pour les professionnels.

Il explique que les effluents sont traités pour retenir l'essentiel de leur radioactivité et que leurs rejets par les centrales nucléaires sont contrôlés continuellement par EDF et par les pouvoirs publics afin de s'assurer du respect des autorisations accordées par l'administration. Pour cela, le CNPE dispose de 28 balises installées de 0 à 10 km de la centrale et 20 000 analyses chimiques et radiologiques par an sont réalisées dans l'eau de pluie, milieu terrestre, aquatique, eaux souterraines...

Questions :

Quelqu'un demande si la radioactivité a augmenté ces dernières années.

M. LELOUP répond que l'exposition médicale et le radon principalement ont augmenté mais que dans le même temps, l'exposition lors d'un examen médical diminue par rapport à avant car le matériel est plus performant.

- Organisation de la gestion de crise EDF

Présenté par M. MATTENET, Directeur Sécurité, CNPE

M. MATTENET explique à l'assistance qu'EDF a mis en place une organisation rigoureuse pour protéger les populations et l'environnement. Il s'agit du Plan d'Urgence Interne (PUI) et du Plan Particulier d'Intervention (PPI). Cette organisation mobilise 80 salariés d'astreinte, mobilisables 24h/24. Elle dispose d'un centre de crise local (CCL) et effectue régulièrement des exercices (9 en 2021).

Le PUI est sous la responsabilité du Directeur du CNPE, appuyé par l'Organisation Nationale de Crise d'EDF. Il est contrôlé par l'ASN. Ses missions consistent à alerter et mobiliser les ressources permettant de diagnostiquer l'incident afin de conduire la tranche vers un état sûr permettant de stabiliser la situation et limiter les conséquences d'un accident sur l'environnement, la population et l'installation.

Le Directeur de la centrale doit alerter les autorités préfectorales, les pouvoirs publics nationaux, l'organisation nationale de crise d'EDF, la présidence du groupe EDF et les médias.

Le PPI est déclenché par le Préfet du département et concerne l'ensemble des mesures déployées à l'extérieur du site pour la protection des populations et la surveillance de l'environnement.

Questions :

A la question de quelqu'un qui souhaite savoir s'il y a des indicateurs testés, M. MATTENET répond que de nombreux essais sont réalisés : essais journaliers, périodiques, en cours de cycles ou lors des arrêts de tranche sont réalisés.

Quelqu'un demande où se situe le centre de crise local car s'il est sur le site même, cela est problématique en cas d'accident.

M. MATTENET répond que le CCL est effectivement basé sur le site de la centrale afin de disposer des ressources sur place mais qu'il répond à des normes de construction particulièrement strictes pour notamment répondre à des aléas extrêmes (séisme, crues ou tempêtes hors normes etc.).

Quelqu'un demande comment sont contrôlées les durées d'habilitation ?

M. MATTENET répond que les habilitations sont données pour une durée précise et qu'après la date d'échéance, elles sont perdues (annuelle, pluriannuelle...). Une mise en situation est réalisée sur le simulateur.

Quelqu'un s'interroge sur le fait que la centrale de Civaux dispose des plus puissants réacteurs du parc nucléaire français alors qu'elle est située sur la plus petite rivière de France alimentant une centrale nucléaire et rappelle qu'en 2018, le barrage de Vassivière était très bas et qu'on peut craindre que cela se produise plus souvent à l'avenir.

M. MATTENET répond que le débit de la Vienne ne sert pas qu'à la centrale de Civaux mais à tous les utilisateurs situés sur le cours d'eau, comme la ville de Châtelleraut notamment pour son alimentation en eau potable. Il ajoute que le débit de la Vienne a été pris en compte dès la conception de la centrale et que des ouvrages uniques liés à cette particularité (sur la partie refroidissement, barrages pour tout un ensemble d'utilisateurs...) ont été mis en place. Il précise qu'il y a deux contraintes à prendre en compte que sont le débit d'eau et la température de l'eau. Les effluents doivent être rejetés à 25°C maximum et sont donc refroidis. La centrale ne réchauffe pas l'eau de la rivière.

Plus aucune question n'est posée ; M. GIL donne la parole à M. GARNIER.

4/ Protéger la population et l'environnement (power point)

- Actions de protection de la population, acteurs et responsabilités

Présenté par M. GARNIER, Chef de Division Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) Bordeaux

M. GARNIER explique qu'on entend par sûreté nucléaire tout ce qui est mis en œuvre pour prévenir l'accident et en limiter les effets au cas où il surviendrait, ce qu'on ne peut pas exclure.

Il explique que le risque principal est la libération de substances radioactives dans l'atmosphère qui se déposeraient sur les sols. En cas d'accident, l'homme pourrait être atteint de deux manières : par irradiation (exposition à des rayonnements) ou par contamination.

Il précise que de nombreux acteurs sont impliqués dans l'organisation de la protection des populations : outre l'ASN qui assure le contrôle, il y a l'exploitant, premier responsable de la sûreté nucléaire, les experts techniques (IRSN, Météo France, INERIS...) ainsi que l'Etat à travers l'information aux populations (CLI) ou la direction d'opérations de secours (plan communal de sauvegarde, plan particulier de mise en sécurité, sécurité civile, force de l'ordre, secours, santé). Des exercices sont menés régulièrement par tous ces protagonistes. L'ASN met en place également des inspections inopinées pour vérifier la capacité du CNPE à gérer une crise à partir d'un scénario précis.

M. GARNIER précise ensuite que le PPI, plan d'urgence activé par le Préfet, couvre une zone de 20 km autour des centrales depuis 2019 (10 km auparavant) mais qu'au-delà, existe une planification dans le cadre de la déclinaison territoriale du plan national. Le PPI prévoit plusieurs actions successives en relation avec la gravité de l'accident : mise à l'abri et écoute (médias), prise de comprimé d'iode stable, évacuation.

En cas d'accident, l'ASN doit s'assurer du bien-fondé des dispositions prises par l'exploitant, conseiller le préfet et les pouvoirs publics sur les actions de protection des populations (sur la

base du diagnostic et du pronostic de l'état de l'installation réalisé par l'IRSN, des conséquences réelles et de l'évolution de la situation), participer à l'information du public et des institutions et enfin, remplir les obligations de notification rapide et d'information de l'AIEA.

- Reflexes attendus de la part de la population et retour sur l'exercice PCS de Valdivienne
Présenté par Mme MARIEL-LASSORT, Adjointe à la Cheffe du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Mme MARIEL-LASSORT explique que les services de l'Etat ont dû reporter puis annuler l'exercice quinquennal prévu en 2020, exercice qui devait permettre d'entraîner l'ensemble des acteurs locaux à la gestion d'une crise nucléaire, à cause de la crise sanitaire en vigueur. La Préfecture a cependant souhaité s'appuyer sur le travail déjà mené et à mis en place un entraînement en se focalisant sur un aspect d'ordinaire moins testé lors des exercices, à savoir les missions des communes en cas de déclenchement d'un PPI. Le contexte l'a obligé à proposer cet exercice à une seule commune, Valdivienne. Cette commune a été choisie car elle est située aux abords immédiats du CNPE, possède un groupe scolaire important, son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été récemment mis à jour et son vaste territoire est constitué de nombreux hameaux rendant la procédure d'alerte plus complexe.

L'exercice s'est tenu le 11 mars et a permis de tester la capacité de la commune à assurer les missions qui lui sont dévolues dans le PPI (créer une cellule de crise, relayer l'alerte et les consignes aux habitants, réaliser un état des lieux des personnes vulnérables à accompagner, participer à la mise en œuvre des mesures de protection (mise à l'abri, évacuation, distribution de comprimés d'iode...)), à tester son PCS, son Plan Particulier de Mise en Sûreté de l'école (PPMS) et la procédure d'alerte communale (automate d'appel, référents de quartiers, véhicules avec mégaphones, applications et réseaux sociaux...).

Le rex de cet exercice a fait ressortir un très grand investissement de la commune qui a mobilisé l'ensemble de l'équipe municipale et la plupart de son personnel, le réalisme du scénario, la bonne mise en œuvre de la procédure par l'établissement scolaire... Il ressort néanmoins de la nécessité de disposer de plusieurs moyens d'alertes, d'adapter la communication sur l'iode, de préciser dans le PPI le circuit d'évacuation à emprunter par les bus mobilisés...

Mme BEAUVAIS, maire de Valdivienne, ajoute que cet exercice a permis à la commune de tirer des enseignements, comme par exemple celui mettant en évidence que la mairie s'était abonnée à un moyen d'alerte qui n'a pas fonctionné. Cela a été très positif.

Mme SHEMWELL informe qu'entre exercice et réalité, il y a un écart. A Fukushima, certains maires n'ont pas été prévenus que leur territoire était contaminé et ils ont dû prendre des initiatives eux-mêmes pour évacuer les populations.

Mme MARIEL LASSORT répond que c'est justement le but de ces exercices.

M. TERRACHER qui y a participé en tant que représentant des associations à la CLI, en tire une bonne impression également. Ce qui l'a en outre frappé c'est le manque de réalisme car les gens jouaient un exercice. Il faut faire attention avec les termes employés car on ne joue pas avec le risque nucléaire.

- Rôle des comprimés d'iode et modalités de retrait

- Situations post-accidentelles et nouvelle stratégie associée

Ces deux derniers sujets n'ont pas pu être abordés, faute de temps. Ils seront présentés lors d'une prochaine réunion.

Mme GRANGER demande s'il serait possible de recevoir les bilans mensuels des rejets radioactifs comme avant car ils étaient très bien et demande s'il y a eu des rejets récemment. Elle voudrait par ailleurs savoir si la rumeur selon laquelle lors de l'accident de Fukushima la balise de la préfecture était dans la cave du bâtiment est fondée. Enfin, elle demande si les données peuvent être visibles en direct car les documents les relatent le mois échu.

M. GARNIER répond qu'il y a un lien sur le site internet de l'ASN permettant de voir le résultat des balises.

Enfin, M. GIL rappelle qu'un point est fait régulièrement sur l'avancement du dossier Corrosion sous Contrainte sur le site internet de la CLI. Il en sera de même pour l'événement du 2 novembre. Nous relayons également les notes d'information du CNPE, plus détaillées.

Il remercie les intervenants et les personnes présentes à cette réunion.

Plus aucune question n'est posée. M. GIL lève la séance à 17 h 25.

Pr Roger GIL
Président Délégué de la CLI

